

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1990 B 00163 Numéro SIREN : 353 085 145 Nom ou dénomination : SOCIETE D'AUDIT FINANCIER ET DE REVISION - SAFIR
--

Ce dépôt a été enregistré le 20/01/2023 sous le numéro de dépôt B2023/002369

2050 - Bilan Actif

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS S.A.F.I.R		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12		
Adresse de l'entreprise 9 rue des Tuilleries 69003 LYON		Durée de l'exercice précédent 6		
Numéro SIRET 3 5 3 0 8 5 1 4 5 0 0 0 2 0		Néant		
		Exercice N clos le 30/06/2022		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
			Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
ACTIF IMMOBILISÉ*	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
	Fonds commercial (I)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
	Immobilisations en cours	AV	AW	
	Avances et acomptes	AX	AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
	Prêts	BF	BG	
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	
TOTAL (II)		BJ	BK	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
		En cours de production de biens	BN	BO
		En cours de production de services	BP	BQ
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS
		Marchandises	BT	BU
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
		Autres créances (3)	BZ	CA
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE
		Disponibilités	CF	CG
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
TOTAL (III)		CJ	CK	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW		
Primes de remboursement des obligations (V)		CM		
Ecart de conversion actif* (VI)		CN		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	
Renvois (1) Dont droit au bail	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an	
Clause de réserve de propriété *	Immobilités	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAS S.A.F.I.R

COMPTES ANNUELS

2022

2051 - Bilan Passif avant répartition

②

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS S.A.F.I.R		Néant ☐		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 175 858 .)			DA	175 858	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	17 585	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	21 390	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	226 030	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	440 865	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	400 723	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	36 413	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	143 242	
	Dettes fiscales et sociales			DY	266 577	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Compte régulier	Autres dettes			EA	9 864	
	Produits constatés d'avance (4)			EB	260 126	
TOTAL (IV)			EC	1 116 948		
Ecart de conversion passif*			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 557 813		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Écart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	794 374	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	166	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2032

Ceged Group

AUDIGEST

513 rue de Sans Souci 69760 LIMONEST

Tél. 04 72 52 31 70

Page 40

Mission de présentation des comptes Annuels / Voir attestation de l'expert-comptable

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS S.A.F.I.R

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2022, dont le total est de 1 557 814 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 226 031 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2021 au 30/06/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/09/2022 par le dirigeant de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 04/11/2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 3 à 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

 Faits caractéristiques

RAS

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	207 070			207 070
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	254 837		10 862	243 975
Immobilisations incorporelles	461 906		10 862	451 045
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	100 697	92 305	27 731	165 272
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	105 886	3 636	16 890	92 632
- Emballages récupérables et divers		561		561
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	206 584	96 503	44 621	258 466
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	170			170
- Prêts et autres immobilisations financières	16 650	3 920		20 570
Immobilisations financières	16 820	3 920		20 740
ACTIF IMMOBILISE	685 310	100 423	55 482	730 250

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/06/2022
Éléments achetés	151 955
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	55 114
Total	207 070

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que nos fonds commerciaux n'ont pas de durée de vie limitée et à ce titre, il ne sont pas amortis.

Un test de dépréciation a été pratiqué. Il montre que la valeur actuelle du fonds commercial est au moins égale à sa valeur comptable.

Société d'Audit et de Révision - SAFIR

SASU au capital de 175 858 €

9 Rue des Tuilliers

69003 Lyon

353085 145 RCS Lyon

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS GENERALES ORDINAIRES

DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 8 DECEMBRE 2022

Sur les opérations de l'exercice clos le 30 juin 2022

QUATRIEME DECISION

L'associée unique affecte le résultat net comptable de l'exercice clos le 30 juin 2022 de 226 030,92 € comme suit :

- à titre de « Dividende » à l'associée unique, la somme de 160 000,00 €
- le solde, soit la somme de 66 030,92€
étant affecté au compte « Autres réserves ».

Ainsi, chaque action recevra un dividende brut de 41,8519 €.

La mise en paiement du dividende interviendra dans les neuf mois de la clôture de l'exercice et au plus tard le 31 mars 2023, au besoin par inscription au crédit du compte courant de l'associée unique.

Cette décision a été adoptée sans réserve par l'associée unique.

Certifié conforme

Audigest Participation

Présidente

Elle-même rep. par Françoise Martelli, Présidente



DECLARATION ACCOMPAGNANT LES DOCUMENTS RENDUS PUBLICS

(Article L. 232-25 al.2 et L. 232-26 al.2 du code de commerce)

Concernant la société suivante :

Dénomination : **Société d'Audit Financier et de Révision - Safir**

Forme juridique : **SASU**

Numéro unique d'identification - (Siren) : **353 085 145 RCS Lyon**

Représentée par :

Nom : **Martelli** Prénom : **Françoise**

- ☒ agissant en qualité de représentante légale
- ☐ étant dûment habilité(e) par les textes régissant la forme de la société ci-dessus à effectuer la certification des documents comptables (art. R. 123-102 du code de commerce)

Déclare que concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022 :

- ☒ Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve.
- ☐ Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes avec réserves.
- ☐ Le ou les commissaires aux comptes ont refusé de certifier les comptes.
- ☐ Le ou les commissaires aux comptes ont été dans l'incapacité de certifier les comptes.
- ☐ Le rapport du ou des commissaires aux comptes fait référence à quelque question que ce soit sur laquelle ils ont attiré spécialement l'attention sans pour autant assortir la certification des comptes de réserves.

Fait à Limonest

Le 08.12.2022

Signature

